



**Arcachon
expansion**

TOURISME-CONGRÈS-ANIMATION-CULTURE-COMMERCE

Envoyé en préfecture le 18/01/2023

Reçu en préfecture le 18/01/2023

Publié le

ID : 033-439504960-20230117-202301006-DE

SLOV



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION**

**Mardi 17 janvier 2023
A 19H00**

ETAIENT PRESENTS :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président),
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président),

Mesdames CASSOT, CAUSSARIEU, FOULON

Messieurs SCAPPAZZONI, CAVOLI, MARTINERIE MONS, SEGURA, URIOT

Pouvoirs :

MME MARESCOT a donné POUVOIR à Mr LUMMEAUX
Mr BEUNARD a donné POUVOIR à Mr SOULIER
Mme MAUPILE a donné POUVOIR à Madame CAUSSARIEU
Mr DE SAINT ROMAIN a donné POUVOIR à Mr CAVOLI

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mr DISSAUX, Directeur Culture.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel

ETAIENT EXCUSES :

MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, MAUPILE

Messieurs BEUNARD, BONNIN, PUJOL, DELEPAUX, DE SAINT ROMAIN, DAVID, FANARA,

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

EXTRAIT DE DELIBERATION N°202301006 : ATTRIBUTION ET ANNULATION DE SUBVENTIONS - EXERCICE 2022

Envoyé en préfecture le 18/01/2023

Reçu en préfecture le 18/01/2023

Publié le

ID : 033-439504960-20230117-202301006-DE

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2022, je vous propose l'attribution et l'annulation des subventions suivantes :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Budget principal 720

- **ASSOCIATION VUE SUR MER** : 25 000 € au vu de la convention pour l'organisation d'animations sur la promenade du boulevard Veyrier Montagnères et en bordure de Plage, conformément à la délibération n°2022031404 du 14 mars 2022),
- **ASSOCIATIONS DE COMMERCANTS** 25 000 € selon convention pour l'organisation des animations commerciales.

Motif : au vu des évènements organisés par l'association « En Plein Cœur » en 2022, il convient de réajuster le montant de la subvention.

Montant de cette subvention est réajusté à 1950 € pour 2022

BUDGET ANIMATION :

- **APTRA** : 2500 € selon la convention pour l'organisation d'animation pour les Escales du Bassin conformément à la délibération n°2022031404 du 14 mars 2022,
- **ASSOCIATION DU CERCLE DU VOILE** : selon la convention annuelle 10 000 € pour l'organisation d'animations, conformément à la délibération n°2022031404 du 14 mars 2022,
- **BENEVOL ARC** : selon la convention annuelle 300 € pour l'aide à l'organisation des diverses manifestations du service Animation, conformément à la délibération n°2022031404 du 14 mars 2022,
- **PORT D'ARCACHON** : 50 000 € selon la convention pour l'organisation du Salon Nautique, conformément à la délibération n°2022031404 du 14 mars 2022,

DEFI D'ELLES

Swim Run n'a pas pu être organisé, il convient donc d'annuler l'attribution de la subvention de 2500 € initialement prévue

BUDGET CULTURE :

- **BENEVOL ARC** : 2 700 € selon convention pour l'aide à l'organisation des divers spectacles du théâtre, conformément à la délibération n°2022031404 du 14 mars 2022,

Cette délibération n'appelant aucune observation, M. FOULON demande au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **APPROUVER les subventions comme énoncé ci-dessus**
- **AUTORISER la Directrice Générale à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositions**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la délibération concernant l'attribution et annulation de subventions - exercice 2022.

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 17 janvier 2023
Yves FOULON
Président de la Régie Arcachon Expansion

